



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230131-2023_01_005-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 janvier deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du mardi 31 janvier 2023
Délibération n° 2023-01-005

Approbation du plan de financement de l'opération de balisage de trois boucles cyclables et autorisation à solliciter une subvention LEADER

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Frédéric BOUTEILLE et M. Marc-Antoine BAILBY.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

A la suite de l'étude menée en 2022 par le Syndicat de Pays Sancerre Sologne quant à la création de nouveaux itinéraires à vélo sur son territoire, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne souhaite concrétiser avant le début de la saison touristique 2023 la réalisation de trois boucles cyclables.

Pour cela une consultation des entreprises a été effectuée entre le 21 décembre 2022 et le 18 janvier 2023 dans le cadre d'un programme mené conjointement avec la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, qui a réalisé dans le même temps une consultation de même nature.

L'objet du marché public consiste en la fourniture et la pose des signalisations verticales et horizontales des boucles cyclables sur la Communauté de communes Sauldre et Sologne :

13. Boucle du château de la Verrerie, 20 km
14. Sur les traces des Stuarts, 40 km dont 10 km commun avec la boucle 13.
15. Boucle de la piste aux étoiles au départ de Nancay, 21 km.

Ces boucles cyclables permettront de qualifier notre offre touristique à destination d'un public familial et de cyclotouristes de loisirs. Les utilisateurs occasionnels de vélo à assistance électrique pourront bénéficier

de la location assurée en saison au niveau de l'Office de tourisme à Aubigny-sur-Nère, ainsi qu'au bureau d'information touristique de Nançay. Par ailleurs, certaines de ces boucles seront facilement reliables à la véloroute V48, dont la réalisation sera concrétisée d'ici 2026.

L'objectif est de répondre à la demande croissante des usagers du vélo en mettant en valeur les richesses du territoire pour un public en recherche de contenu, et ainsi accroître la fréquentation touristique et le dynamisme de notre territoire.

Des partenariats sont envisagés avec les sites de visite situés le long des parcours, qui devront qualifier leur accueil vélo, avec l'Office de tourisme, et avec les clubs de cyclotourisme pour assurer une vigilance quant au maintien de la qualité de la signalisation sur les itinéraires.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	22 793,89 €	Subvention LEADER	18 235,11 €
		Autofinancement	4 558,78 €
Total	22 793,89 €	Total	22 793,89 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de communes Sauldre et Sologne souhaite se renforcer son offre touristique en créant de nouveaux itinéraires cyclables, permettant de mettre en valeur les richesses du territoire et accroître la fréquentation touristique, projet pouvant s'inscrire dans le cadre des financements LEADER,

Considérant qu'une consultation a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées :

- Aximum
- Signanet
- Effage
- Signaux Girod

Considérant que la meilleure offre a été présentée par l'entreprise Signaux Girod,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 23 janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de balisage de trois boucles cyclables sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Article 2 : VALIDE le résultat de la consultation des entreprises,

Article 3 : VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	22 793,89 €	Subvention LEADER	18 235,11 €
		Autofinancement	4 558,78 €
Total	22 793,89 €	Total	22 793,89 €

Article 4 : AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La Présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.